



Menace au travail et demande de démission

Par **tabbouch**, le **14/09/2009** à **17:31**

Bonjour,rnrnJe travaille dans une boîte de prestation de service et on subit un vrai calvaire , interdiction de se mettre en arrêt et si c'est le cas à la reprise après l'arrêt on est convoqué pour être menacé . rnrnAprès une terrible bronchite courant janvier et février et 3 arrêts (pas des prolongations mais des arrêts séparés) mon patron me convoque et me dit que ce n'est pas une convocation officielle mais c'est juste pour me dire que j'ai eu presque 20 jours d'absence en 2 mois !! je lui réponds que mes arrêts étaient justifiés que j'étais sérieusement souffrante que maintenant s'il a un doute il n'avait qu'à contrôler !! pourtant il me voyait quand je venais avec ma fièvre et ma toux qui secouait les murs ! brefrnrnJeudi je me suis tordue la cheville, vendredi je vais au travail avec mon pied enflé, ce matin je me rend au travail pour leur dire que je vais voir mon medecin traitant et faire une radio, il a trouvé que ce n'était pas gentil de venir et de repartir , qu'il en avait marre, qu'il va licencier tout le monde !! et j'ai su qu'il a convoqué mes collègues une par une pour leur demander de démissionner !!!!! C'est illégale je sais !rnrnJ'ai vu le medecin ce matin j'ai un tandon qui a laché j'ai un arrêt de 3 jours mais je vais aller travailler demain quand même, s'il me convoque encore je lui demanderai de me faire une convocation officielle ou un courrier officiel pour me demander ce qu'il a à demander ! je sais qu'il ne le fera pas !rnrnPouvez vous me renseigner sur mes droits et de quelle manière je pourrai agir ?rnrnrnMerci d'avance pour votre aide

Par **gege59**, le **14/09/2009** à **22:07**

bonsoir.rnvous pourriez exposer votre cas auprès de l'inspection du travail ou des prudhommes. une "consultation" pour un renseignement est gratuite.